



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2020

A Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 11 février sous la Présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents : Jean-Marie CHENOT, Jean-Marc DUBOST, Bernard GUILLEMAUD, Bernard JARAVEL, Noël TEPPE, Martial TRINQUE, Tanguy MESSON, Jean-François MORELLET, Eliane ROGNARD, Bernard LITAUDON, Jean-Marc GIMARET, Sandrine MÉRAND, Edouard BREVET, Daniel MICHEL, Etienne SERRAT, Georges-Laurent.

Etaient également présents : Michel GADIOLET, Isabelle DUBOIS, Gabriel AUMONIER, Alice PROST (chargée de mission), Yannick BOISSIEUX (animateur eau), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Gilles DUBOST, Jacky NOUET, Laurent COMTET, Frédéric ORGERET, Jean-Michel SALVADORI, Stéphane MEUNIER, Roger RIBOLLET, Jacques VERT, Pierre ECKERT, Philippe MOLLARD, Bernard GRISON.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

A la demande de Mme Mérand, Véronique GELIN procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 15 votants, la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Elle précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote, excepté la Communauté de la Veyle où seul le délégué titulaire pourra voter. Elle remercie également Mme Isabelle DUBOIS La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes assurant la suppléance, Mr Gabriel AUMONIER adjoint à la commune de Miséreux et enfin la commune de Châtillon sur Chalaronne pour son accueil.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Sandrine Mérand rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical a été joint à la convocation. Elle demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant faite, elle porte aux voix ce dernier.

Le compte rendu du 06 février 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La Présidente rappelle que le compte administratif correspond à l'état des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice 2019. Celui-ci doit être soumis au vote de l'assemblée. Elle propose de réaliser une présentation globale des différents chiffres du compte administratif 2019 car le détail par compte se trouve dans la maquette budgétaire qui a été transmise préalablement aux membres du comité.

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 267 683.96€,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 323 523.52 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 55 839.56 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 142 457.01 €,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 198 296.57 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 276 325.34 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 245 563.16 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de - 30 762.18 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de - 40 602.07 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de - 71 364.25€

La Présidente précise par ailleurs que les restes à réaliser présentent un déficit de 3 873.66 €. Le résultat global de l'exercice 2019 est donc de 126 932.32 € (198 296.57 € - 71 364.25€).

Après avoir exposé le compte administratif 2019, Madame Mérand confie la présidence de l'assemblée à M. Trinque Martial, 1^{er} Vice-Président.

La Présidente demande au 1^{er} vice-président M. Trinque, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2019 et sort de la salle.

Monsieur Trinque demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant soulevée, il porte au vote le compte administratif 2019.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité.

La Présidente rejoint sa place.

3 – COMPTE DE GESTION 2019

La Présidente rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2019 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Le résultat de l'exercice 2019 pour l'investissement est déficitaire de 30 762.18€ et pour le fonctionnement, il est excédentaire de 55 839.56€ soit un résultat positif de 25 077.38 €.

Le résultat de clôture tient compte des résultats reportés des années antérieures.

La Présidente précise que grâce à l'augmentation des cotisations, le syndicat voit cette année un résultat positif.

Le résultat d'investissement est porté à - 71 364.25€ après prise en compte du déficit de l'année 2018.

Le résultat de fonctionnement est porté à 198 296.57€ après prise en compte du résultat positif de l'année 2018, soit un résultat total pour l'année 2019 de 126 932.32 €.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente propose de mettre au vote le compte de gestion 2019. Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2019 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 198 296.57 €
- un déficit d'investissement de 71 364.25€

Compte tenu des restes à réaliser qui représente un déficit de 3 873.66€,

Il est proposé au Comité Syndical :

D'affecter les résultats excédentaires de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- **C/1068 (recettes)** : 71 364.25 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- **C/002 (recettes)** 126 932.32 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget de l'exercice 2020 du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les affectations du compte de résultat 2019.

5 – DELIBERATION POUR INSCRIPTION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN OPERATIONS SOUS MANDAT

La Présidente explique qu'il est proposé que les opérations d'investissement réalisées sur des terrains privés n'appartenant pas au syndicat soient imputées sur des comptes 458. Cette imputation comptable réalisée par d'autres syndicats doit être validée chaque année par délibération qui liste les opérations qui seront inscrites sur ces comptes.

Elle a par ailleurs l'avantage que les travaux ne rentrent pas dans l'actif du syndicat. En revanche, elle ne permet plus la récupération du FCTVA. Pour autant la récupération de la TVA ces dernières années ne concernaient que certaines opérations et restaient très marginales. Pour compenser cette perte de recette, les demandes d'aides auprès de l'AE et de la RRA sont déposées sur la base de montant des dépenses en TTC.

La Présidente laisse la parole à Alice.

Alice rappelle que le syndicat a la possibilité d'effectuer des maitrises d'ouvrages sur des terrains ne lui appartenant pas, après la signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et obtention d'une déclaration d'intérêt général.

Jusqu'à maintenant, les dépenses d'investissement du syndicat étaient imputées sur un compte d'immobilisation de classe 2. Mais ce mode de comptabilisation n'est possible que pour des travaux réalisés sur sa propriété ou des propriétés mises à disposition, ce qui n'est pas le cas pour la majorité des actions.

Vous avez donc pu constater sur les documents envoyés, que nombre de projets étaient passés sur un compte 458 et non plus en 2317. Jusqu'à présent une tolérance existait au niveau de la trésorerie et de la Préfecture mais celle-ci tend à disparaître, notamment pour la perception du FCTVA.

Il a donc été décidé en concertation avec la Trésorière que les futurs travaux seraient imputés en compte de tiers (classe 4) qui reste de l'investissement.

Ces opérations pour compte de tiers ont une particularité, elles doivent être équilibrées en fin d'opération (dépenses (compte 458-1) = recettes (compte 458-2)). Dans ce cas précis, le tiers étant le syndicat, le reste à charge sera assuré par les fonds propres de ce dernier. Le reste à charge inscrit au 458-2 pour équilibrer l'opération devra être prévu en dépense au compte 204 car il est considéré comme une subvention d'équipement. Cette subvention d'équipement est en théorie amortissable.

L'avantage de cette solution est que selon le choix de la collectivité, il peut être décidé chaque année d'amortir en totalité ou partiellement ou de neutraliser les amortissements. Ce choix se fera en n+1 de la fin de l'opération.

Les opérations concernées au titre de l'année 2020 sont les suivantes :

Désignation de l'opération	Montant prévisionnel TTC	Durée estimée des travaux
Création mares 2020	30 500 €	2 ans
Invasives-2020	4 530 €	1 an
Maitrise d'œuvre seuils	35 000 €	2 ans
Etude ouvrage Pontcharrat	20 000 €	2 ans
Etude topographique et modélisation hydrologique des BV des étangs de la Dombes	25 000 €	3 ans
Travaux recharge Matre	54 000 €	1 an
Passage à gué du Moignans	65 000 €	1 an

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

ACCEPTÉ que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux,

INSCRITA les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2

IMPUTERA au compte 204 le reste à charge en fin d'opération,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

6 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES 2020

La Présidente rappelle conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités retenu pour équilibrer le budget et financer les opérations d'investissement est de 277 712 €. Après intégration des différents emprunts contractés par les anciens syndicats dissous, le montant des participations des membres est porté à 293 412 € dont :

- 277 712 € en fonctionnement de cotisations
- 15 700 € (comptes 7488 intégrant les remboursements d'emprunts du SIAH),

Les cotisations prévisionnelles pour l'année 2020 se répartissent ainsi :

communautés de communes	TOTAL Cotisation 2019 sans emprunt	Emprunt 2019	TOTAL Cotisation 2019 avec emprunt
CC Val de Saône Centre	107 718	13 758	121 476
CC Dombes	93 392	1 802	95 194
CC Dombes Saone Vallée	25 886	1 700	27 586
CC Veyle	2 050		2 050
CC Plaine de l'Ain	953		953
Total cotisation	230 000	17 260	247 260

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les dispositions du présent rapport,

ADOpte le montant des participations financières des différentes collectivités adhérentes au Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône pour l'année 2020,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

7 – BUDGET PRIMITIF 2020

La présidente rappelle que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et propose donc de ne pas reprendre ligne à ligne ce budget, mais plutôt de réaliser un zoom sur certaines dépenses inscrites en fonctionnement. Pour la section d'investissement, les montants seront votés par opération ou par chapitre selon les comptes. La présidente rappelle que le détail complet du budget a été envoyé avec les documents de séance, mais que depuis le DOB quelles modifications ont dû être apportées.

La Présidente laisse la parole à Alice pour présenter les chiffres dans le détail.

Section de fonctionnement :

Merci de se référer au tableau reçu avec votre convocation : budget primitif 2020 section de fonctionnement

Dépenses

- **Charges à caractère général : 62 473 €.**

Elles incluent les postes suivants :

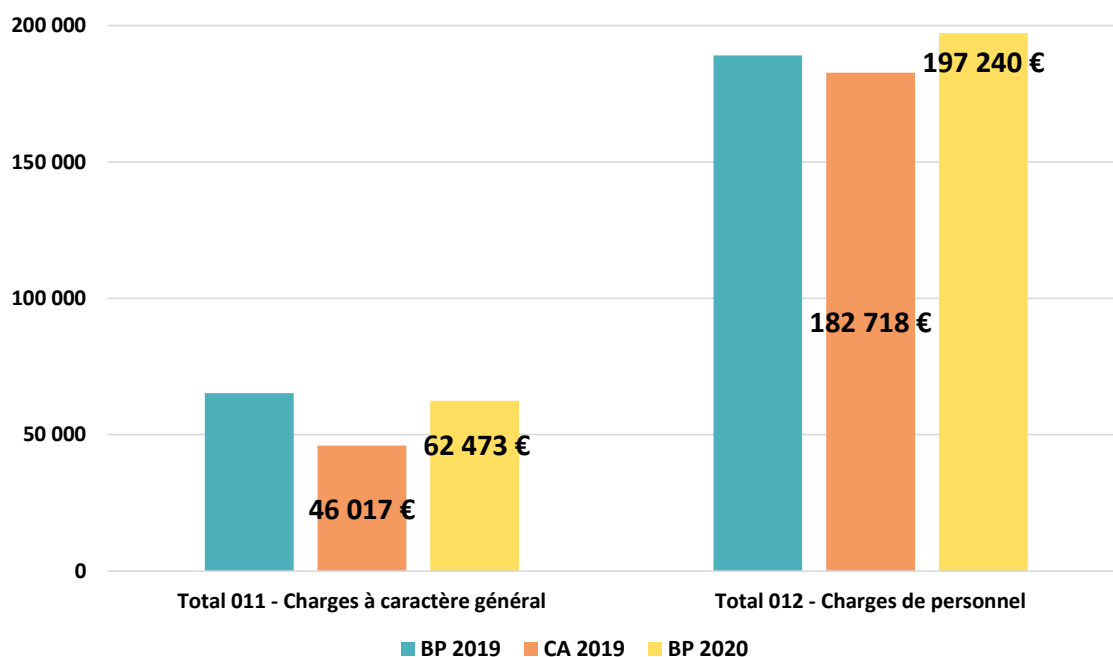
- Entretien réparation voies et réseaux : 9 333 € comprenant la maintenance de l'automatisation du barrage de Tallard, la maintenance des limnimètres et l'entretien des bassins de rétention
- Entretien réparation bois et forêt : 6 100 € pour intervenir ponctuellement sur des embâcles et la gestion de l'hydrocotyle
- Etudes et recherches : 1 800€ pour réaliser une pêche électrique sur la Mâtre
- Honoraires : 1 500 € pour la rémunération du commissaire enquêteur pour la DIG fossés/zones humides
- Frais de mission : 500€ pour les frais de missions du commissaire enquêteur
- Publications : 4 000 € pour le journal et le rapport d'activité 2019
- Autres services extérieurs : 500 € pour la mise en page du journal

- **Charges de personnel : 197 240 €.**

Les charges de personnels restent conformes à celles annoncées lors du DOB pour 197 240€, avec 14 000€ pour les animations scolaires et la rémunération d'un stagiaire pour 6 mois.

Sandrine Mérand présente le graphique synthétisant l'évolution des dépenses du syndicat. Elle précise que Les budgets prévisionnels des chapitres 11 et 12 sont en légères hausses par rapport à 2019.

Pour le chapitre 011 des augmentations diverses (loyer, assurances, maintenance magnus...), le remplacement des téléphones portables des techniciens, le nouveau contrat de maintenance avec la Sogedo, l'entretien de Tallard. En ce qui concerne le chapitre 012 comme présenté, il a été inscrit un budget pour les animations scolaires et la rémunération d'un stagiaire pour une durée de 6 mois.



- **Autres charges de gestion courante (indemnités et retraite élus) : 17 520€**
- **Charges financières : 3 176.57 €.**
- **Dotations aux amortissements : 9 999 €**
- **Charges exceptionnelles : 1 273.00 €**
- **Dépenses imprévues : 2 000.00 €**

Un virement de 182 273.75 € à la section d'investissement est inscrit afin de faire face au besoin de financement des opérations d'investissement.

Soit un total des dépenses de fonctionnement s'élevant à 475 955.32€.

COMPTE	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Total 011 - Charges à caractère général	65 206,00	46 017,15	62 473,00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	17 520,00	17 427,08	17 520,00
Total 68 - Amortissements	10 671,00	10 671,00	9 999,00
22 - Dépenses imprévues	1 000,00	-	2 000,00
- TOTAL DEPENSE	462 074,01	267 683,96	475 955,32

Recettes

- **Chapitre 74 subventions : 53 611 €** qui correspondent aux subventions de l'Agence de l'Eau RMC pour 48 000€ et la Région pour 5 611€

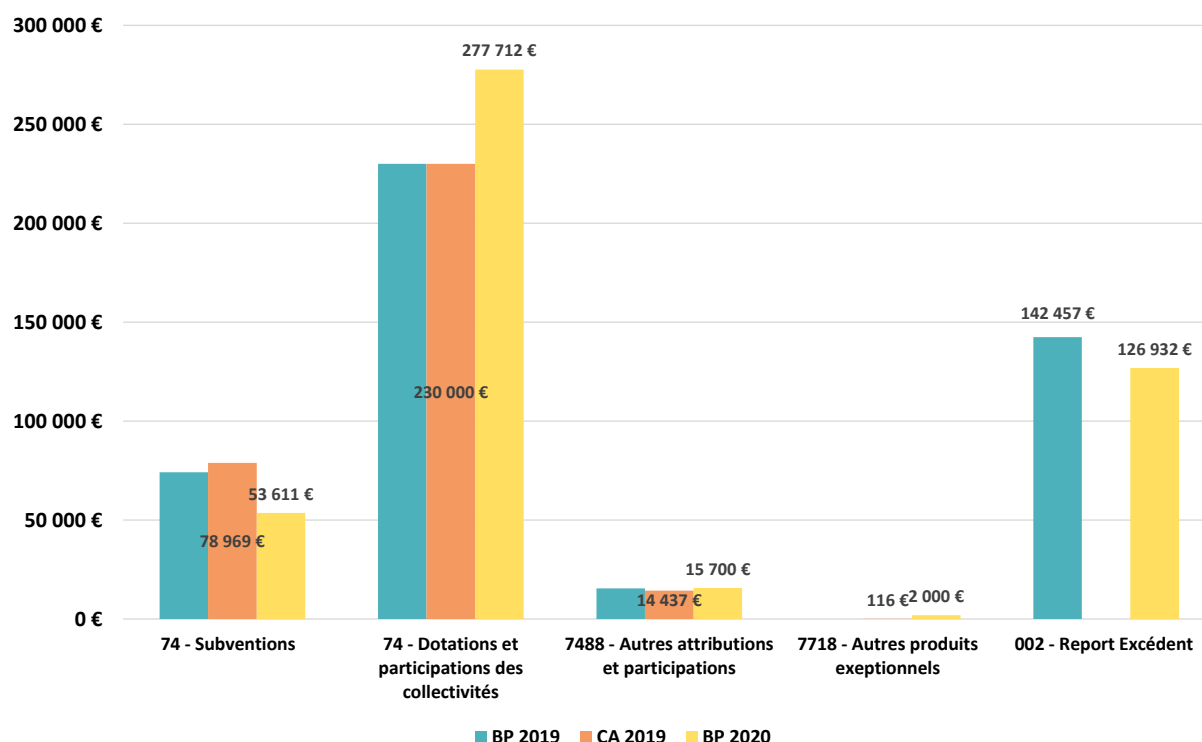
- **Chapitre 74 dotations et participations des collectivités** : 277 712 € qui correspondent aux cotisations des communautés de communes et 15 700 € qui correspondent aux remboursements des différents emprunts.
- **Chapitre 77 autres produits exceptionnels** : 2 000€ qui correspondent à un remboursement de l'assurance statutaire.

Un report d'excédent au compte 002 de 126 932.32€

Soit un total des recettes de fonctionnement de 475 955.32€.

COMPTE -	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70 - Produits des services	-	-	-
74 - Subventions	74 159.00	78 968.56	53 611.00
74 - Dotations et participations des collectivités	230 000.00	229 999.97	277 712.00
7488 - Autres attributions et participations	15 458.00	14 437.38	15 700.00
75 - Autre produit de gestion courante	-	1.27	
7718 - Autres produits exceptionnels	-	116.34	2 000.00
002 - Report Excédent	142 457.01	-	126 932.32
- TOTAL RECETTE	462 074.01	323 523.52	475 955.32

Sandrine Mérand présente le graphique synthétisant l'évolution des recettes du syndicat. Elle précise que l'on peut encore voir la baisse des subventions qui a dû être compensée par l'augmentation du montant des dotations des membres du SRDCBS.



Section d'investissement :

Merci de se référer au tableau, budget primitif 2020 section d'investissement, reçu avec votre convocation pour obtenir le détail des opérations

Alice explique que le syndicat a été contacté récemment par la Préfecture et la Trésorerie pour une recette de FCTVA reçue à tort pour le compte du SIAH de Trévoux et non de notre SIAH pour un montant de 15 15 350€. Il faut donc budgéter cette somme et donc diminuer des opérations d'investissement. Ce

montant a été pris sur l'étude de danger du Pontcharrat comme vous pourrez le voir lors de la présentation.

Le total du budget de la section d'investissement est de 408 966 € en dépenses comme en recettes.

Pour les dépenses non affectées 121 259.34€ comprenant :

- Solde d'exécution d'investissement reporté pour 71 364.25€
- Dépenses imprévues pour 3 026.09 €
- Remboursement de l'emprunt du SRTC pour 17 972.00 €
- Remboursement de l'emprunt du SIAH pour 13 600.00 €
- Remboursement de trop perçu du FCTVA pour 15 297.00 €

Pour les recettes non affectées 286 637.00 € comprenant :

- Virement de la section de fonctionnement pour 182 273.75.00 €
- Affectation du résultat de fonctionnement pour 71 364.25 €
- FCTVA pour 23 000 €
- Amortissement pour 9 999.00 €

Alice présente les actions pour l'année 2020. Elle précise que seules les recettes que le syndicat est certain de percevoir cette année ont été inscrites.

Pour les opérations concernant tous les bassins versants 142 003.66€ en dépenses et 69 379.00 € en recettes comprenant :

- Opération 169 – Acquisition d'une centrale LNS limnimètres et le remplacement des batteries à Tallard
 - o Dépense : 11 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €.
- Opération 170 – Matériel informatique (un ordinateur, 3 écrans et un vidéo projecteur)
 - o Dépense : 3 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €.

Alice précise que cette opération fait partie des restes à réaliser 2019. Les recettes sont plus importantes car elles concernent les dépenses de cette tranche et de la précédente.

- Opération 161 – Création de mares – Année 2019
 - o Dépense : 5 073.66 €
 - o Recette : 30 750.00€.

Alice précise que cette opération fait aussi partie des restes à réaliser 2019. Les recettes sont plus importantes car elles concernent les dépenses de cette tranche et de la précédente.

- Opération 162 – Création d'abreuvoirs – Année 2019
 - o Dépense : 10 800.00 €
 - o Recette : 13 757.00€.

Pour ces deux opérations, les travaux ont été terminés sur 2019, il ne reste plus qu'à percevoir le solde des subventions, qui font partie des restes à réaliser.

- Opération 163– Plantation de haies – Année 2019
 - o Dépense : 0.00 €
 - o Recette : 5 380.00 €.
- Opération 160 – Restauration des fossés de la Dombes – Année 2018/2019
 - o Dépense : 0.00 €
 - o Recette : 15 292.00 €.

Pour cette opération, le choix a été fait de ne pas inscrire les recettes de subvention. En effet les travaux ont lieu autour du mois de septembre et les subventions ont de fortes chances de n'être versées qu'en début d'année 2021.

- Opération 458118 – Création de mares – Année 2020

- Dépense : 30 500.00 €
- Recette : 0.00 €.

Pour la tranche de restauration des fossés de la Dombes année 2019/2020, seul un acompte du CD01 a été inscrit au budget.

- Opération 164 – Restauration des fossés de la Dombes – Année 2019/2020
 - Dépense : 42 000.00 €
 - Recette : 4 200.00 €.

Pour cette opération, le choix a été fait de ne pas inscrire les recettes de subvention, car la demande a été faite sur 2 années.

- Opération 458119 – Gestion des invasives - 2020
 - Dépense : 4 530.00 €
 - Recette : 0.00 €.

Pour cette opération, il s'agit cette année de travaillé sur la conception des dossiers afin que les travaux soient réalisés sur 2021, date butoir pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau.

- Opération 458119 – Maitrise d'œuvre seuils
 - Dépense : 35 000.00 €
 - Recette : 0.00 €.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Chalaronne : 26 703.00 € en dépenses et 0.00 € en recettes comprenant :

- Opération 458121 – Etude ouvrage sur le Pontcharrat
 - Dépense : 1 703.00 €
 - Recette : 0.00 €

Alice explique que par rapport au DOB, le montant de cette opération a été revu à la baisse, afin de dégager de l'autofinancement pour le remboursement du FCTVA du SIAH perçu à tort. Le montant restant permettra de lancer la consultation des entreprises en vue de commencer la réalisation de l'étude plutôt début 2021 ou fin 2020, si d'ici là d'autres marges budgétaires se dégagent.

- Opération 458122 – Etude topographique et modélisation hydrologique des BV des étangs de la Dombes
 - Dépense : 25 000.00 €
 - Recette : 0.00 €

Alice explique que cette enveloppe permettra de réaliser de la modélisation afin de connaître le fonctionnement des étangs et voir l'évolution possible des chaînes d'étangs.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Mâtre : 54 000.00 € en dépenses et 43 200.00 € en recettes comprenant :

- Opération 458123 – Travaux de recharge de la Mâtre
 - Dépense : 54 000.00 €
 - Recette : 43 200.00 €

Alice précise que la concertation sur cette action est bien avancée, et que finalement il n'est pas nécessaire de déposer un dossier d'autorisation.

Monsieur Serrat demande dans quel secteur se situe cette action. Alice répond que cela concerne la commune de Chaleins à proximité de la Cuma.

Pour les opérations concernant le bassin versant du Moignans : 65 000.00 € en dépenses et 9 750.00 € en recettes comprenant :

- Opération 458124 - Passage à gué du Moignans
 - Dépense : 65 000.00 €
 - Recette : 9 750.00 €

Pour cette action, Alice précise qu'il a été prévu seulement un acompte de subvention sur l'exercice 2020. Cette action est subventionné à hauteur de 80% mais vu le calendrier, le solde ne sera perçu qu'en 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-10,

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2008 portant création du SRTC,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 06 février 2020 ;

La Présidente, Sandrine MÉRAND, après une présentation détaillée par compte de dépenses et de recettes pour chacune des sections, soumet au comité syndical les montants et rappelle que le budget sera voté :

- par chapitres pour le fonctionnement tel qu'annexé,
- par chapitres et par opérations pour l'investissement tel qu'annexé.

Les montants par section se présentent comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	408 966.00 €	408 966.00 €
Section de fonctionnement	475 955.32 €	475 955.32 €
TOTAL	884 921.32 €	884 921.32 €

La Présidente soumet cette proposition au Comité Syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte, le budget primitif de l'exercice 20120

DONNE, tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Sandrine informe que le syndicat a participé à une réunion avec les services de l'état pour savoir si face au changement climatique une démarche était engagée pour conduire un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau)

Sandrine Merand tient à remercier les membres du Comité syndical et du bureau pour leur implication tout au long de ce mandat, ainsi que toute l'équipe technique.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h 40.

Sandrine MÉRAND

